

**PLAN DE COURS**  
**ÉCOLE INTERNATIONALE D'ÉTÉ EN AGROÉCOLOGIE**

**Crédits** : 3

**Sigle** : AGF-7002 (2e et 3e cycles)

**Dates** : du 2 mai au 7 mai 2016

**Lieu** : Université Laval

**Professeurs co-responsables** : Alain Olivier et Caroline Halde

**PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE D'ÉTÉ**

La Révolution Verte a permis de nourrir une partie de la planète, mais à quel prix ? La sous-alimentation touche encore 805 millions de personnes dans le monde et plus de 3,5 milliards d'êtres humains souffrent de malnutrition (FAO, 2015). De plus, nos modèles agricoles et alimentaires pèsent lourd sur les équilibres écologiques de la planète et génèrent de profondes injustices sociales.

La proposition agroécologique invite à penser et à agir en faveur de systèmes alimentaires durables et résilients. Elle aspire à réconcilier santé humaine et environnementale et à conjuguer production alimentaire et protection des écosystèmes par une utilisation efficace et durable des ressources, tout en valorisant le savoir paysan et l'autonomie alimentaire.

Depuis quelques années, le concept d'agroécologie a connu une forte mobilisation et une internationalisation croissante. L'école d'été en agroécologie, offerte par la Chaire en développement international, propose une réflexion interdisciplinaire sur ce nouveau domaine de recherche et d'action visant à saisir les transitions possibles des pratiques agricoles et des systèmes alimentaires vers des systèmes durables.

**OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ÉCOLE D'ÉTÉ**

- Comprendre, analyser et évaluer les impacts sociaux et environnementaux du système alimentaire mondial
- Acquérir les connaissances de base pour comprendre les processus écologiques, ainsi que les facteurs permettant de les optimiser dans la production agricole et alimentaire
- Approfondir les principes de l'agroécologie, de l'agriculture biologique, de l'agroforesterie et de la permaculture
- Appréhender les diverses dimensions sociales, économiques, politiques et territoriales de l'agroécologie et des systèmes alimentaires durables
- Dépasser les cloisonnements académiques en s'appuyant sur une démarche systémique et interdisciplinaire
- Se familiariser avec les ressources documentaires et humaines qui existent sur l'agroécologie et ses différentes composantes disciplinaires.

## **PROGRAMME DE L'ÉCOLE D'ÉTÉ**

### **MODULE 1 - INTRODUCTION**

- LES LIMITES DE LA RÉVOLUTION VERTE
- ÉMERGENCE ET CONCEPTUALISATION DE L'AGROÉCOLOGIE
- INTRODUCTION À L'AGROÉCOLOGIE

### **MODULE 2 - AGROÉCOLOGIE DES SYSTÈMES PRODUCTIFS**

- PRINCIPES DE DURABILITÉ DES SYSTÈMES AGRICOLES ET OPTIMISATION DES PROCESSUS ÉCOLOGIQUES
- AGRICULTURE BIOLOGIQUE
- AGROFORESTERIE
- PERMACULTURE

### **MODULE 3 - JOURNÉE SUR LE TERRAIN : DU CHAMP A L'ASSIETTE**

- INTRODUCTION À L'AGRICULTURE ÉCOLOGIQUE DE PROXIMITÉ ET AUX CIRCUITS-COURTS :
- RENCONTRE DE PRODUCTEURS ET VISITE DE FERMES
- VISITE D'UNE COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

### **MODULE 4 - DIMENSIONS SOCIALES DE L'AGROÉCOLOGIE**

- DIMENSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES, POLITIQUES ET TERRITORIALES DE L'AGROÉCOLOGIE
- AGROÉCOLOGIE, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT

### **MODULE 5- L'AGROÉCOLOGIE APPLIQUÉE**

- PRATIQUES ET EXPÉRIENCES AGROÉCOLOGIQUES
- CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

## **MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT**

La formule de l'école d'été se démarque par son caractère intensif et interdisciplinaire. Elle s'appuiera sur diverses méthodes, soit :

- des conférences magistrales qui seront données par des conférenciers invités, soient des universitaires et des praticiens de renommée nationale et internationale ;
- des périodes d'échanges et de débats avec les conférenciers ;
- une journée sur le terrain consacrée à la visite de différents acteurs impliqués dans l'agroécologie et les systèmes alimentaires durables (coopératives favorisant le commerce équitable local, producteurs agricoles écologiques) ;
- un atelier participatif au cours duquel les participants devront travailler en petits groupes sur une problématique agroécologique donnée et présenter devant la classe le fruit de leur travail.

L'école d'été se déroule à temps plein sur six jours.

## **ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES**

- **Présence et participation en classe** : 15%  
Cela inclut la présence active à toutes les activités du cours, la participation aux échanges avec les conférenciers et l'implication personnelle dans l'atelier participatif

- **Proposition de projet : 35 %** **23 mai, 23h59, portail du cours**  
Vous devrez présenter un projet appliqué en agroécologie sous la forme d'une proposition de projet d'une longueur de **6 à 10 pages**. La proposition portera sur un projet agroécologique qui s'inspirera des cas présentés et discutés en classe lors de l'atelier participatif.

Ce travail devra être remis au plus tard le **23 mai 2016 à 23h59**, en version électronique, dans la boîte de dépôt du portail du cours.

- **Travail d'analyse : 50%** **13 mai et 12 juin, 23h59, portail du cours**  
L'étudiant(e) devra choisir une problématique en lien avec la thématique de l'école d'été et développer un argumentaire permettant d'y apporter des éléments de réponse dans un travail d'analyse de **20 à 30 pages** à interligne 1,5, notes et bibliographie comprises. Ce travail devra être remis au plus tard le 12 juin 2016 à 16h dans la boîte de dépôt du portail du cours.

#### **Échéancier**

13 mai, 23h59 : Date limite de remise de la problématique sur le portail du cours (obligatoire)

12 juin, 23h59 : Date limite de remise du travail d'analyse sur le portail du cours

#### **ÉCHELLES DE NOTATION**

Les cotes sont déterminées comme suit :

<u>Note finale</u>	<u>Cote</u>	<u>Note finale</u>	<u>Cote</u>	<u>Note finale</u>	<u>Cote</u>
95,0-100	A+	80,0-84,99	B+	65,0-69,99	C+
90,0-94,99	A	75,0-79,99	B	60,0-64,99	C
85,0-89,99	A-	70,0-74,99	B-	0-59,99	E

La note de passage est donc de 60 %.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

La bibliographie sera disponible avant le début du cours sur le portail ENA.

#### **POLITIQUE FACULTAIRE SUR L'USAGE DU FRANÇAIS**

Le département adhère à la Politique sur l'usage du français, adoptée par le Conseil de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval le 26 avril 2007 (CF 2007-III, 2363). Cette politique concernant l'usage du français sera appliquée dans l'évaluation de la qualité des travaux. Il est indiqué, aux points 5 et 6 de cette politique, qu'il est résolu « de demander au personnel enseignant d'évaluer le français par le biais d'une pénalité pouvant constituer un maximum de 10 % de la note d'évaluation de tout examen, rapport ou travail écrit » et « de permettre à tout membre du personnel enseignant de refuser de corriger un travail montrant une très mauvaise qualité du français. Les pénalités associées au retard de la remise du travail seront assumées par l'étudiante ou l'étudiant selon les critères présentés dans le plan de cours ». Vous pouvez consulter en ligne la politique facultaire sur l'usage du français sur le site Web de la FSAA (<http://www.fsa.ulaval.ca/francais.html>).

## **INFRACTIONS D'ORDRE ACADÉMIQUE**

Il est expressément interdit d'obtenir une aide non autorisée d'un autre étudiant ou d'un tiers, d'utiliser ou de consulter la copie d'un autre étudiant ou d'emprunter, en tout ou en partie, l'oeuvre d'autrui ou des passages tirés de celle-ci sans les identifier comme citations ou en indiquer la source.

## **RÈGLES DISCIPLINAIRES**

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire.

## **PLAGIAT**

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de:

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source ;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance ;
- iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant) ;
- v. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

Source : COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009.